

Études critiques : les essais d'apologétique et de morale chrétiennes de M. Philippe Bridel

Autor(en): **Neeser, Maurice**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de Théologie et de Philosophie**

Band (Jahr): **13 (1925)**

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-380099>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES ESSAIS
D'APOLOGÉTIQUE ET DE MORALE CHRÉTIENNES
DE M. PHILIPPE BRIDEL

Le livre que M. Bridel, répondant aux instances de ses anciens élèves, se décide à offrir à ceux de nos contemporains qu'intéresse la pensée chrétienne (1), se trouve être un recueil d'études composées indépendamment les unes des autres. A peine y distingue-t-on ici ou là (dans les trente dernières pages, peut-être, qui reprennent le motif du début du volume) les répétitions dont l'auteur croit devoir s'excuser en sa trop modeste préface. L'ensemble est d'une solide architecture, aux lignes maîtresses marquées à souhait, ainsi qu'on pouvait l'attendre d'un philosophe émérite.

A la base, l'analyse exemplairement précise, en sa brièveté, des aspirations de l'homme (p. 1 ss). Ce sont, au niveau supérieur normal de l'humanité, celles de la vérité, de la beauté, de la bonté morale, qui convergent vers l'idéal de la fraternité. Cet idéal serait chimère, et la vie n'aurait plus de sens, si l'athéisme était fondé. Il implique l'existence d'un Dieu-Père... Le lecteur trouvera là une démonstration, aussi convaincante qu'il se peut en ce domaine, de la nécessité du mouvement qui entraîne l'humanité vers la foi chrétienne.

Tout aussitôt, et afin de parer à une objection que certain intellectualisme (celui des demi-savants surtout, ou des apprentis en vraie science) ne manque pas de formuler, la réponse à la question : Accepter l'Évangile, est-ce sacrifier sa liberté de penser? — Qu'on veuille bien, conseille M. Bridel, ne pas confondre la liberté avec le vide de la pensée. Les convictions chrétiennes fournissent à la réflexion « le plus substantiel des aliments » tout en lui ouvrant « les plus vastes horizons ».

(1) *L'Humanité et son chef*. Lausanne, Payot, 1925.

Et puis, et surtout, la foi au Dieu du théisme évangélique ne procure-t-elle pas (et elle seule) à la science les garanties d'un travail fructueux, puisque seule elle implique un univers foncièrement intelligible? Il faut méditer ce deuxième morceau, tout entier (p. 21 ss). Il recèle, sur un problème trituré au point que le seul énoncé nous en donnerait ailleurs la nausée, des choses d'une fraîcheur très profonde.

Cette double argumentation (l'une positive, celle qui montre comment l'Évangile répond aux plus hautes aspirations humaines; l'autre négative, celle qui écarte en qui veut croire la crainte d'un assujettissement de la pensée) a établi le droit de la foi chrétienne. L'apologiste court à sa tâche prochaine : il s'agit d'établir l'existence historique de l'objet de cette foi (p. 45 ss). — Le mythe du Dieu-Père, s'il était éclos quelque part et sans acte d'origine au sein du folklore religieux, ou l'idée d'un Dieu-Père telle que la raison des philosophes s'est imaginé à l'occasion qu'elle la tirait de son propre fond, ne constitueraient en effet, pour l'esprit désireux de savoir que l'idéal humain sera réalisé, qu'une trompeuse assurance. Mais le christianisme a son origine dans une réalité historique. Cette manifestation dans l'histoire de l'existence du Dieu-Père, M. Bridel la montre dans le mystère de la personne du « Fils unique ». L'existence même de cette personne lui paraît suffisamment prouvée par l'inimitable parfum d'authenticité qui se dégage des récits évangéliques. (Du moins me sera-t-il permis, en ce résumé très succinct d'un chapitre exceptionnellement touffu, de me borner à la mention de cet argument.) Quant à la formule du mystère présenté par la personne du Christ, M. Bridel la verra, au cours de l'étude suivante, dans la sainteté absolue du Christ et dans sa parfaite communion morale avec Dieu. Il se borne ici pour l'exprimer, et nous dirons pourquoi nous le regrettons, à reproduire les expressions bibliques connues mais intellectuellement moins claires : « LA PAROLE A ÉTÉ FAITE CHAIR »... « La grâce de Dieu, salutaire à tous les hommes, a été manifestée »... « Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils »... « Il est mort à cause de nos péchés et ressuscité à cause de notre justification » (cf. p. 51).

Il existe donc, solidement ancrée dans l'histoire, une religion du Dieu qui est « notre Père en Jésus-Christ ». Cette religion est-elle définitive? Est-il aisé d'admettre que l'homme surnaturellement saint, (ou le Fils parfait de Dieu, ou l'homme-Dieu) soit apparu dans le passé ; et n'est-ce pas plutôt tout à la fin d'une évolution historique sans cesse en progrès qu'il faut l'attendre? — Sur la distinction entre le progrès des sciences et des techniques, qui paraît devoir s'étendre indéfiniment, et l'idéal spirituel de l'humanité, qui est apparu déjà, qui déjà a été réalisé de telle sorte que la conscience se déclare incapable d'es-

pérer mieux, M. Bridel a écrit des pages à mon sens définitives (p. 67-125).

Faut-il arrêter ici l'exposé des problèmes fondamentaux que cherche à résoudre l'apologétique, ou faut-il y englober encore l'étude qui suit, sur le mal dans la nature et dans nos vies? S'il est matière à apologétique, certes, c'est l'existence du mal. Toutefois les morceaux que nous venons de passer en revue entretiennent entre eux des rapports d'une étroitesse particulière, qu'ils n'entretiendraient pas au même degré avec celui que nous abordons. « Comment faut-il envisager le mal *lorsque l'on croit en Dieu?* » Titre significatif. Les études précédentes, sur la normalité morale et intellectuelle, le fondement historique, le caractère définitif de la foi en Dieu, ont amené à cette dernière. Le lecteur désormais est censé croire en Dieu le Père. Pas plus qu'elle ne lui épargnera certaines questions de l'ordre immédiatement pratique, sa foi nouvelle ne lui épargnera certaines questions de l'ordre théorique. Et encore le qualificatif « théorique » s'applique-t-il bien imparfaitement à la méditation du problème du mal tel que l'expérience l'impose à quiconque réfléchit. Cette méditation ne constitue-t-elle pas, autant et plus que les incertitudes où peut plonger l'application de l'idéal évangélique, l'un des tourments de la vie chrétienne?

Les pages consacrées à la théodicée (p. 127-165 en particulier) sont parmi les plus fortes du livre. Rigoureuse critique de l'optimisme théologique du dix-huitième siècle : « la nature est semée de désordres ». Rigoureuse critique du pessimisme panthéiste du dix-neuvième siècle : « la nature n'est pas privée d'ordre ». Sur la base d'une loyale reconnaissance et d'un ferme maintien de ce qui est (les faits *constatés*), critique rigoureuse, encore, de la notion traditionnelle de la chute, par laquelle la pensée chrétienne a longtemps essayé de rendre compte de l'inextricable mélange universel des biens et des maux... Et cela pour nous ramener, tour que plusieurs estimeront imprévu mais qu'ils reconnaîtront animé d'une impressionnante logique, à l'affirmation de la chute, reculée il est vrai, comme l'ont enseigné après Origène Charles Secrétan et Renouvier, en deçà du seuil de l'histoire terrestre.

Viennent finalement (puisque nous n'insisterons pas sur les trente dernières pages) les trois chapitres sur l'application à la vie réelle de l'idéal évangélique : le chrétien et les nécessités naturelles, le chrétien en face de son prochain, le chrétien et l'Etat (p. 181 ss). — Composées, si nous ne faisons erreur, en pleine guerre mondiale, inspirées par le souci de faire entendre dans l'orageux concert des discussions dont notre neutralité militaire nous laissa le loisir, le *la* du diapason normal, ces leçons garderont toute leur valeur. Nous allons nous permettre quelques

réserves à leur sujet. Elles ne porteront pas sur le fond du débat. Nous ne songerions guère à réclamer pour la conscience chrétienne plus large autonomie que celle que lui reconnaît en fait M. Bridel. Et, sur la légitimité des biens naturels et des institutions juridiques ou politiques, sur le devoir général d'obéissance à leur égard, le moraliste lausannois émet des réflexions à mon sens aussi originales que justes.

* * *

Si M. Philippe Bridel est l'un des maîtres les plus écoutés d'entre nos aînés, c'est, entre autres raisons, parce qu'il s'est montré l'un des plus soucieux de former des intelligences libres. Bien que je n'aie que très indirectement l'honneur de compter au nombre de ses élèves, nul doute qu'il ne m'encourage à lui soumettre quelques remarques. Ce seront du reste, bien entendu, surtout des questions.

J'ai annoncé deux réserves, portant, l'une sur l'un des problèmes de la partie théorique du volume, l'autre sur l'un des problèmes de la partie pratique. Commençons par ce dernier : le problème du droit.

M. Bridel présente, avons-nous dit, à l'appui de la légitimité du droit, des raisons excellentes. La morale chrétienne ne saurait faire abstraction du sacrifice; mais à ceux qui en concluraient qu'elle est incompatible avec la notion du droit, il répond : « ... Grave erreur !... la grâce ne vient point détruire la nature, mais la restaurer, en l'affranchissant de sa corruption et en la complétant. Or, si la nature est digne de respect dans ses productions de l'ordre le plus élémentaire, comment ne le serait-elle pas dans les plus élevées d'entre elles? et c'en est une certes, que cette admirable et féconde conception du droit, où la raison humaine célèbre un de ses plus importants triomphes... La charité doit se superposer au droit sans le détruire » (p. 203-204). Et plus loin : « L'Etat n'est qu'un produit de la nature, un produit de l'homme « naturel » : c'est entendu ; mais c'en est un produit normal, et des plus élevés, en même temps qu'il est des plus complexes... A cette société qu'est l'Etat, de grandes fonctions incombent, qu'en vertu de sa persistance même et de son étendue il est seul en position de remplir... Il a besoin aussi et avant tout d'assurer sa propre existence ; et, pour la défendre contre les attaques possibles, il en appelle aux bras des citoyens... Je pose l'existence de ce devoir [le devoir civique], j'affirme qu'il y a bien là une obligation pour l'enfant de Dieu, et que c'est par la volonté de son Père qu'il se trouve, ici, placé sous l'autorité du gouvernement de son pays... Etat, voix du peuple, et gouvernement qui lui sert d'organe, sont des pouvoirs providentiels que, dans le domaine qui leur est assigné, Dieu laisse agir et sanctionne... » (p. 217-220).

Bien. Mais n'y aurait-il pas dans les dernières des phrases citées de quoi inquiéter certains lecteurs? Ne fleurent-elles pas quelque autoritarisme? Le plus libéral des maîtres va-t-il prêter son appui aux doctrines du droit divin absolu de l'Etat? Il n'écarte pas nettement, semble-t-il, le déterminisme politique du chapitre XIII de l'épître aux Romains (p. 220). Et il conclut une exégèse du mot de Jésus sur le tribut de César par cette affirmation : « C'est à Dieu encore que vous obéirez en respectant les pouvoirs institués selon les décrets de sa providence » (p. 24).¹

Et pourtant, certes non, M. Bridel ne saurait manier la plume-épée-goupillon des de Maistre, ou des Maurras. N'a-t-il pas signalé les théories politiques de ce dernier pour « foncièrement païennes » (p. VII)? N'a-t-il pas écarté d'emblée toutes les philosophies qui « déifieraient » les institutions juridiques et sociales, de quelque genre qu'elles fussent (p. 207, 217)? Sa philosophie personnelle admet la persistance de l'œuvre providentielle au sein de la nature et de l'histoire ; et elle ne saurait autrement puisque, étant chrétienne, elle admet le dogme de la création. Mais, — et elle ne saurait autrement, parce qu'elle est chrétienne et qu'elle admet le dogme de la chute, d'une chute à laquelle la rédemption ne remédie que peu à peu — elle ne reconnaît à l'action providentielle qu'un déploiement voilé souvent, et partiel. Voilée, partielle au sein de la nature proprement dite (le chapitre sur le mal dans la nature y insiste avec vigueur), l'action providentielle serait-elle beaucoup plus généralement évidente et plus complète dans l'évolution du droit, c'est-à-dire au sein de cette histoire où sont à l'œuvre les libres forces de l'homme, voulues telles par Dieu lui-même ! Sinon, la légitimité providentielle du droit ne sera pas absolue ; elle sera relative. Et c'est bien là l'enseignement de M. Bridel. Sa morale, par ailleurs si sagement conservatrice, est beaucoup plus « sociale » que l'expression de ses sentiments à l'égard des chrétiens sociaux ne le ferait croire au lecteur pressé. Elle n'hésite pas à admettre, avec le caractère relatif et progressif des institutions (cf. p. 224), pour les peuples le droit à la révolution politique (p. 226), et, pour les individus, dans certaines circonstances exceptionnelles, le droit de recours aux impératifs de la conscience (p. 226-227).

D'accord avec M. Bridel sur le fond même du débat, et dans un sentiment de vive gratitude pour l'expression si ferme et si pondérée qu'il donne à des principes souvent méconnus à l'heure actuelle, il me semble que, quant aux formules, des incertitudes subsistent. L'une porterait sur le degré d'autorité respectivement accordé au droit naturel et à l'idéal évangélique. L'autre, sur le caractère d'exceptions reconnu aux injonctions même légitimes de la conscience individuelle ou

collective, caractère d'exceptions opposé au caractère de généralité contraignante reconnue à l'ordre juridico-politique : Cette généralité dans la portée d'un droit d'ailleurs relatif, ce défaut de généralité dans l'application d'un idéal par ailleurs absolu ont-ils trouvé une expression tout à fait satisfaisante ? Et, voici la question complémentaire que je me permets de poser à M. Bridel, la thèse de Renouvier sur les deux « états » de l'éthique, celle de Gourd sur le rapport entre l'« incoordonnable » de la religion et le « coordonné » de la morale, ne nous seraient-elles pas de quelque secours à cet égard ?

La thèse féconde de Renouvier, M. Bridel la rappelle en passant : « en morale le passage aux conséquences ne s'opère pas sans être accompagné d'une autre mutation, à savoir le passage d'un « état de paix », présumé par la théorie, à un « état de guerre » qui est l'état de fait, régissant entre les humains. » (p. 182). Rigoureusement appliquée, cette distinction si conforme à l'évidence ne permettrait-elle pas de donner une claire formule du caractère relatif du droit, et du caractère absolu de l'idéal évangélique ; l'idéal évangélique, à savoir l'Eglise fraternelle, la cité de Dieu, représentant « l'état de paix présumé par la théorie », et les institutions juridiques et politiques représentant « l'état de guerre... état de fait régissant entre les humains » ?

L'idée géniale de Gourd (voyez *Les trois dialectiques*) n'apporterait-elle pas d'autre part à la distinction qui précède le correctif qu'il lui faut : le « coordonné » ne constituerait-il pas une excellente définition du caractère légal et généralement valable du droit ? L'« incoordonnable » ne définirait-il pas excellemment, tout en le justifiant aussi, le caractère de stricte exception et l'inspiration plus spécifiquement religieuse des attitudes dictées par les paradoxes évangéliques ?

Une seconde réserve, d'ordre dogmatique, porterait sur la définition de la personne et du rôle du Christ.

On sait que le Nouveau Testament donne du mystère de la personne de Jésus des formules diverses. Ce que chacun sait aussi, c'est que les plus frappantes de ces formules, celles de saint Paul et de saint Jean, représentent cette personne comme un être intermédiaire entre Dieu et les hommes, intermédiaire et par son origine (préexistence) et par sa nature (incarnation plus ou moins substantielle), et dont le sacrifice sur la croix suivi de la résurrection représenterait le « fait rédempteur », « l'œuvre rédemptrice »...

Tandis que l'orthodoxie protestante, liée par ses étroites attaches de principe avec la lettre biblique adoptait en gros cette christologie, la pensée chrétienne, là où elle pouvait prendre son essor, cherchait à lui infuser quelque clarté intellectuelle. Elle y arriva par deux

chemins : celui de la christologie trinitaire et de l'incarnation substantialiste qui, achevant le mouvement métaphysique ébauché par le johannisme, élève le Christ à la dignité de Dieu égal à Dieu ; celui de la christologie unitaire qui, ramenant le johannisme au niveau historique et psychologique où se tiennent généralement les évangiles synoptiques, insiste sur l'humanité du Christ ; une humanité moralement parfaite qui serait aussi, si l'on veut, une incarnation de la divinité, mais une incarnation spirituelle, l'incarnation de l'esprit de Dieu en une créature humaine.

M. Bridel a des pages saisissantes en faveur de cette seconde thèse (entre autres les p. 71-81). Mais il n'y insiste pas. Il reprend parallèlement et maintient les formules pauliniennes ou johanniques. Et il me semble que là est la source du léger malaise intellectuel qui pénètre le lecteur vers la fin de l'étude sur la liberté de la pensée et qui l'accompagne au cours de la suivante ; là pourrait bien être la raison de quelques difficultés momentanées qu'il aperçoit ou qu'il soupçonne en passant : la vraie nature de l'incarnation, de la médiation, de l'œuvre rédemptrice, de la foi en Christ par rapport à la foi en Dieu le Père...

Bref, je me demande si, sur ce point, l'apologétique de M. Bridel, identique en son principe à celles de Vinet et de Frommel, et comme ces dernières très forte en son principe, ne frôle pas l'écueil que Vinet a frôlé et auquel Frommel se heurte. L'écueil : celui d'une christologie qui, parce qu'elle entend s'en tenir à la lettre biblique, se prive des simplifications intellectuelles que lui apporterait soit le dogme de la Trinité soit la philosophie unitaire. Frommel s'y heurte, et nous y heurte. Vinet, qui pourrait s'y heurter et nous y heurter avec lui, y échappe ; grâce au fait sans doute providentiel qu'il ne fait pas de dogmatique et que son œuvre, œuvre de moraliste et de philosophe chrétien, échappe aux lourdes indiscretions de la loupe des théologiens.

M. Bridel... Mais il suffira de rappeler que, moraliste et philosophe avant tout, M. Bridel se tient plus près de Vinet que de Frommel. Et je l'entends lui-même me dire — avec quel intelligent sourire ! — : « Jeune homme, mon ami, ne vaut-il pas mieux frôler en compagnie de Vinet ce qui vous paraît être un écueil, si au delà de l'écueil s'ouvre le port, que de passer au large de ce dernier pour avoir voulu suivre de plus vastes courants? »

*
*
*

Soit. — Je crains d'avoir exagéré aux yeux du lecteur la portée de ces remarques. Il reste entendu qu'elles n'empêchent nullement mon adhésion reconnaissante à l'ensemble de la pensée de M. Bridel :

enracinée en son principe au sol sûr des aspirations spirituelles et morales de l'humanité,

solidement rattachée aux données essentielles du christianisme historique,

campée dans la plus sereine tranquillité en face des prétentions d'une fausse science,

animée d'une belle hardiesse métaphysique, nourrie d'une si intime connaissance de la vie, imprégnée d'une si persuasive sagesse chrétienne,

héritière, enfin, de la meilleure tradition protestante et romande ; gardienne attentive du passé, qui sait que, dans le passé, elle a saisi une valeur éternelle, et qui, dès lors, oriente avec assurance vers l'avenir.

Le livre que nous venons d'avoir le privilège de lire est, en vérité, un livre précieux.

MAURICE NEESER.
